Définition FIG des fonctions du géomètre

Sommaire

Un géomètre est un professionnel dont la formation académique et l'expertise technique conduisent à pratiquer une, ou plusieurs, des activités suivantes :

- Déterminer, mesurer et représenter des terrains, des objets tridimensionnels, des points ou des trajectoires ;
- Rassembler et évaluer les informations géographiques et foncières ;
- Utiliser cette information pour la planification et la bonne gestion des terres, des mers et de tous objets et structures qu'elles comportent ;
- Contribuer aux recherches et développements dans ces différentes activités.

Activités détaillées

Les activités professionnelles du géomètre peuvent impliquer une ou plusieurs des activités suivantes, qui peuvent se dérouler sur, au-dessus ou au-dessous de la surface du sol ou de la mer, et peuvent être menées en collaboration avec d'autres professions :

- 1- La détermination des dimensions et formes de la Terre, et la mesure de toutes les données nécessaires pour définir la dimension, la position, la forme et les contours de toute partie de la Terre, ainsi que leurs modifications.
- 2- Le positionnement d'objets dans l'espace et le temps, ainsi que le positionnement et le contrôle d'éléments physiques, de structures ou de constructions sur ou sous la surface terrestre.
- 3- Le développement, les tests et les étalonnages de capteurs, instruments et systèmes pour les activités ci-dessus et pour tous autres besoins topométriques.
- 4- L'acquisition et l'utilisation de l'information spatiale issue de l'imagerie terrestre, aérienne ou satellitaire et l'automatisation de ces procédés.
- 5- La détermination de la position des limites des propriétés publiques ou privées, y compris les frontières nationales et internationales, et l'enregistrement de ces propriétés via les autorités compétentes.
- 6- La conception, la mise en œuvre et la gestion de systèmes d'information géographique (SIG), ainsi que la collecte, le stockage, l'analyse, la gestion, l'édition et la publication des données.
- 7- L'analyse, l'interprétation et l'intégration des objets et des phénomènes spatiaux dans les SIG, y compris les moyens de visualisation et de communication sous forme de cartes, de modèles et de systèmes numériques mobiles.
- 8- L'étude de l'environnement naturel et social, la mesure des ressources terrestres et marines, et l'utilisation de ces données pour la planification du développement des espaces ruraux, urbains et régionaux.
- 9- La planification, le développement et la modernisation des propriétés, rurales ou urbaines, des biens fonciers comme des bâtiments.
- 10-La gestion et l'estimation de la valeur des propriétés, rurales ou urbaines, des biens fonciers comme des bâtiments.
- 11-La planification, la mesure et la gestion des travaux de construction, y compris l'estimation des coûts.

Dans l'application de ces activités, les géomètres prennent en compte tous les aspects légaux, économiques, environnementaux et sociaux propres à chaque projet.